
MES AVANTAGES JEUNES

Jeunes Agriculteurs 24 / La Coopérative Agricole LA PERIGOURDINE

La coopérative agricole la Périgourdine est un groupe agricole dont l'origine remonte à 1947. Son fonctionnement est celui d'une entreprise, avec un conseil d'administration composé d'agriculteurs du département de la Dordogne. Le groupe La Périgourdine intervient sur la Dordogne, le Lot-et-Garonne, la Corrèze, la Gironde, la Haute-Vienne et les Charentes. Les quatorze sociétés du groupe sont présentes dans trois filières : végétale, animale et grand public.

La Coopérative apporte une aide spécifique au porteur de projet signataire de la présente convention selon les conditions et domaines définis ci-dessous :

COLLECTE CEREALES

- Remise de 10% sur le barème collecte pendant la durée de la convention : transport, séchage, retours après séchage ;
- Prime de 2 euros supplémentaires si signature du contrat d'engagement de livraison en janvier ou février pour la récolte N+1 ;
- Cultures nouvelles et multiplication de semences : prioritairement réservés aux porteurs de projets signataire de la charte.

FRUITS

- Aide à la plantation pour noyers et châtaigniers de 360€ par hectare.

APPROVISIONNEMENT

- Analyse de sol :
La première année de la signature :
 - 2 analyses physico-chimiques gratuites, adaptées aux besoins, pour 4 commandées
 - Réalisation d'un plan de fertilisation gratuit + 50% de remise sur le pilotage WANAKA
- Mise en place d'un plan d'approvisionnement annuel pour anticiper et assurer le choix des produits aux meilleures conditions ;
- Invitation à toutes les réunions techniques de la Coopérative Agricole La Périgourdine ;
- Remise de fin de campagne de 3 % sur l'ensemble des achats réalisés avec La Périgourdine.

RUMINANTS

- Priorité donnée sur les contrats d'engraissement aux jeunes installés
- Remise de 10% sur les marges appliquées et les prestations facturées

PALMIPEDES ET POULETS

Avance de trésorerie spécifique pour la construction d'un bâtiment : 20 000 euros (à rembourser sur la durée du contrat d'achat sans intérêt)

FINANCEMENT

- *Financement campagne* : prise en charge des intérêts d'un prêt de campagne appro passant par une banque sur présentation des justificatifs de la Banque.
- *Financement engraissement* : prise en charge des intérêts pour un prêt fait pour l'achat d'animaux à engraisser sur présentation d'un justificatif.

ENGAGEMENT

Durant toute la durée de la présente convention, le(a) porteur de projet s'engage à travailler pour toutes les activités possibles dans le groupe La Périgourdine avec le groupe La Périgourdine.

PERIODICITE

du 1^{er} juillet au 30 juin.

VERSEMENT DU MONTANT DES REMISES ET PRIMES

Soumis au règlement de toutes les factures dues à fin juin. Paiement en décembre pour l'exercice écoulé.

ADHESION AUX JA

La Coopérative La Périgourdine s'engage à payer la cotisation d'adhésion au syndicat Jeunes Agriculteurs les 2 premières années après l'installation (présentation de l'attestation de règlement).

Cette convention est valable 5 ans maximum (depuis la date de l'installation) et concerne tous els jeunes installés de moins de 40 ans.

Un(e) jeune a la possibilité de signer la convention quelques années après son installation et bénéficier des avantages pour les années entre son installation et le terme de la 5ieme année.

Jeunes Agriculteurs 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24
295 Boulevard des Saveurs - CréaValléeNord
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
jeunesagriculteurs24@yahoo.fr
05 53 35 88 43

La Coopérative Agricole LA PERIGOURDINE
35 avenue Benoît Frachon 24750 BOULAZAC
accueil@laperigourdine.com
05 53 35 73 00